

Séance plénière

BUDGET PRIMITIF 2018

15 et 16 mars 2018



VŒU PRÉSENTÉ AU NOM DU GROUPE
" LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE
ENSEMBLE POUR LA SARTHE"

RELATIF AU DEVENIR DES AGENCES DE L'EAU ET À LA PRÉSERVATION DE LEURS MOYENS D'ACTION

La politique de l'eau en France, qui a inspiré la directive européenne cadre de l'eau s'inspire depuis 1964 du principe « l'eau paye l'eau ».

Le financement de ces politiques est assuré principalement par les agences de l'eau organisées par bassins hydrographiques et gouvernées par des comités de bassins, constitués de l'ensemble des acteurs.

Les collectivités, compétentes pour assurer assainissement, adduction en eau potable, mais également GEMAPI, sont accompagnées dans ces missions par les financements des agences, nécessaires pour en garantir la faisabilité.

Ainsi, les agences de l'eau redistribuent en moyenne 1,85 milliards d'euros par an dans des projets locaux, ce qui génère plus de 5 milliards d'investissement dans les territoires. Cette action est indispensable aux petites collectivités et leur permet d'assurer les travaux relevant de leur compétence.

Or, ces opérations de péréquation et d'incitation des collectivités - mais également des industries et des agriculteurs - à l'amélioration et à la préservation de la ressource en eau sont mises en cause par un nouveau prélèvement de l'Etat de 20 % sur les budgets des Agences de l'eau.

Cette décision met à mal les programmes d'actions envisagés par les agences de l'eau. Plus grave, cette ponction conséquente tend à mettre en cause le principe « l'eau paye l'eau ».

De la sorte, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a dû voter un budget 2018 amputé de 50 millions, ce qui se traduira par une baisse des aides auprès des collectivités, alors que la loi MAPTAM a induit des modifications importantes en matière de gestion de l'eau.

De nombreuses collectivités s'interrogent donc sur leur capacité à engager de nouveaux projets, faute de visibilité sur les financements.

En conséquence, le Département de la Sarthe rappelle le caractère public et d'intérêt général du service de l'eau. Il demande que le principe de « l'eau paye l'eau » soit rétabli. Il souhaite ainsi que les agences de l'eau bénéficient à nouveau de l'ensemble des redevances, afin de pouvoir accompagner les territoires dans la préservation ou la reconquête des milieux aquatiques et de la ressource en eau, véritable enjeu national.